

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025 à 20 H 30

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 septembre 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents au moment du vote (Neuf dont quatre pouvoirs) :

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Guy VACHON)

Mme Linda LAURO (pouvoir donné à Mme Corinne CHABORD)

M. Jacques PRAT (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)

Mme Marion CHOFFEL

M. Yves DELORME

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Marine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération° 2025.036 : Mandat spécial pour le Congrès des Maires 2025

Monsieur le Maire expose au conseil que se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 à Paris, le 107ème Congrès des Maires.

Monsieur le Maire indique qu'il paraît opportun que le Maire et ses quatre adjoints s'y rendent afin d'y représenter la commune et aussi pour se tenir informés sur les perspectives et les pratiques afférentes à la gestion communale.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2123-18,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** un mandat spécial à Marc DELEIGUE, Guy VACHON, Marine MATA, Pascal DANCETTE et Linda LAURO dans le cadre du Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 18 au 20 novembre 2025
- **INSCRIT** les frais engagés pour cette mission au budget de la commune – exercice 2025- chapitre 65

7
Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 2 octobre 2025

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Le secrétaire de séance
David LESUR



Transmis en Préfecture le : 03/10/2025
Affiché le : 03/10/2025